



Comprendre le monde,
construire l'avenir®

UNIVERSITÉ PARIS-SUD

Élections du 20 mars 2012

CONSEIL D'ADMINISTRATION

COLLEGE : USAGERS

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE PARIS-SUD

vu les articles L 712-1 à L 712-2, L719-1 à L719-2 et L 953-2 du code de l'éducation ;

Vu le décret n° 85.59 du 18 janvier 1985 modifié ;

Vu les statuts de l'Université Paris-Sud ;

Vu les procès-verbaux de dépouillement

Les dits procès-verbaux faisant apparaître les indications suivantes :

Nombre de sièges à pourvoir :	5 titulaires/ 5 suppléants
Nombre total d'inscrits :	24768
Nombre total de votants :	3160
Nombre total de bulletins nuls :	89
Nombre total de suffrages exprimés :	3072
ONT OBTENU	

DESIGNATION DES LISTES	NOMBRE TOTAL DE VOIX
- liste « BOUGE TA FAC la liste associative »	1881
- liste «: UNEF et associations étudiantes »	495
- Liste : « je vote Confédération Etudiante pour l'insertion professionnelle et la valorisation de nos diplômés ! ».	390
- liste «: MET – Excellence et Insertion Professionnelle ! »	306

considérant que le quotient électoral est de : $3072/5=614.4$

Il convient d'attribuer :

- 3 sièges à la liste «BOUGE TA FAC la liste associative »
- 1 siège à la liste « UNEF et associations étudiantes »
- 1 siège à la liste « je vote Confédération Etudiante pour l'insertion professionnelle et la valorisation de nos diplômés ! »

DECIDE

Article 1er : sont proclamés élus :

Titulaire	Suppléant
- HAMANN Pierre	- GUERIN Sandrine
- PIERLOT Vincent	- LETIEN Justine
- METTERS Nicolas	- SABZE Amélie
- CRAS Ronan	- MITTET-BREME Benjamin
- COUDER Christophe	- WYCZISK Anna

Article 2 : la directrice générale des services de l'Université Paris-Sud est chargée de l'exécution de la présente décision qui peut être contestée au plus tard le cinquième jour suivant la proclamation des résultats devant la commission de contrôle des opérations électorales.

Fait à Orsay, le 22 mars 2012



Professeur GUY COARRAZE